

**ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS 2021-2024**

Régate Dériveurs Adultes Automne N° 1.2.3.

IND

**MERC 20 SEPT, MERC 15 NOV, SAM 18 NOV
420, ILCA ETC...**

**SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
PORT BRETON
GRADE 5 C**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est affiché aux vitres du bureau moniteurs, sur le site du SNO. Les IC,AC et résultats seront aussi disponible sur le site du club (voir les liens ci-dessous) :

<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-deriveurs-adultes-n-1>

<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-deriveurs-adultes-n-2>

<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-deriveurs-adultes-n-3>

3.2 Le PC course est situé au bureau des moniteurs.

4. CODE DE CONDUITE

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement**.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
MERC 20 SEPT, MERC 15 NOV, SAM 18 NOV	420 ILCA 4,6,7 IND

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 14hr00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera pour toutes les classes : **pavillon 420**.

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée jaune ou bouée entraînement	Bouées frites de couleurs	Entre le bateau arrivée et la bouée à pavillon bleu

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ**.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les **classes**, la RCV 44.1 est inchangée (pénalité de deux tours).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intérsérie ou groupes temps compensé)
420 ILCA 4.7 6 7 ind	20mn	15mn	15 mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 **minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [**20 minutes**] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau des moniteurs.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de l'accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course sera validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **5** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**].

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés sans objet.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels sans objet.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **JEREMIE**